

Évaluation du mécanisme d'indexation du droit d'accise sur la bière au Canada

Principales conclusions et recommandations

Contexte de la politique

Le Canada a mis en place en 2017 son mécanisme d'indexation automatique du droit d'accise sur la bière afin d'augmenter chaque année ce droit en fonction de l'inflation. Notre évaluation révèle que cette politique a généré des retombées limitées sur les plans financier et de la santé publique, alors qu'elle était appliquée dans un contexte de changements et de pressions considérables au sein du secteur brassicole canadien.

Depuis 2017, les taux fédéraux du droit d'accise sur la bière ont augmenté d'environ 20 %, alors que les prix de détail de la bière ont connu une hausse d'environ 30 %. L'ajustement du droit d'accise ne représente qu'une partie de cette hausse générale des prix. La hausse des coûts de production et de distribution ainsi que l'augmentation des marges provinciales, des taxes de vente, des exigences réglementaires et des marges des détaillants ont contribué à la hausse générale des prix à la consommation.

Contexte sectoriel et tendances du marché

Le mécanisme d'indexation a été appliqué pendant une période difficile pour les brasseries canadiennes. La consommation de bière est en baisse depuis près d'une décennie; les consommateurs se tournent vers d'autres boissons et des produits sans alcool, et la concurrence s'est intensifiée. Parallèlement, les brasseries ont dû faire face à des hausses importantes des coûts de la main-d'œuvre, des matières premières, de l'énergie et du financement.

Bien que l'essor de la bière artisanale ait entraîné une forte croissance du nombre de brasseries pendant de nombreuses années, les tendances récentes laissent entrevoir une diminution du nombre de brasseries, une baisse de la rentabilité et un ralentissement de la croissance de l'emploi.

Résultats financiers

Les résultats financiers de cette politique ont été mitigés. Les taux du droit d'accise ont continué d'augmenter, mais les recettes fédérales provenant du droit d'accise sur la bière sont restées relativement stables, à environ 600 millions de dollars par année depuis 2020. La baisse de la production et de la consommation a freiné la croissance de l'assiette fiscale et limité la capacité du mécanisme d'indexation à maintenir les recettes publiques en termes réels.



Effets sur la santé publique

Selon notre analyse, le mécanisme d'indexation n'a qu'un effet limité sur la consommation d'alcool. La demande de bière semble relativement peu sensible aux variations de prix. Dans un scénario où le droit d'accise continuerait d'augmenter au rythme de l'inflation au cours de la prochaine décennie, la consommation annuelle de bière pourrait diminuer d'environ 0,5 million à 1,2 million de litres, soit moins de 0,1 % des ventes annuelles.

L'indexation automatique, à elle seule, a donc peu de chances d'entraîner des changements significatifs dans les habitudes de consommation ou de générer des bienfaits substantiels pour la santé publique.

Répercussions économiques

Les répercussions économiques globales restent modestes à l'échelle nationale, mais elles pèsent de manière disproportionnée sur les brasseries et les industries connexes. D'après nos scénarios de faible effet et de fort effet, sur une période de dix ans, le maintien de l'indexation automatique pourrait :

- réduire le PIB de 18,2 millions de dollars à 46,1 millions de dollars;
- toucher entre 187 et 462 emplois;
- réduire les revenus du travail de 10,8 millions de dollars à 27,2 millions de dollars;
- réduire les recettes publiques provenant d'autres sources de 10,8 à 18,3 millions de dollars, ce qui annulerait en partie les recettes supplémentaires provenant du droit d'accise.

Considérations stratégiques

Notre analyse montre que c'est la conception du mécanisme, plutôt que l'ampleur de ses répercussions économiques, qui constitue la principale préoccupation sur le plan de la politique. Le cadre actuel prévoit une augmentation automatique du droit d'accise, quelle que soit la conjoncture économique, tandis que tout rajustement nécessite l'intervention du gouvernement. Le gouvernement fédéral a déjà plafonné les hausses prévues et prolongé les mesures d'allègement à plusieurs reprises, ce qui laisse entendre que l'approche actuelle ne s'adapte pas bien à l'évolution des conditions du marché.

Principales recommandations

Mettre en place un processus de révision périodique

Mettre en place un processus de révision tous les trois ans, ou à une autre fréquence prédéterminée, permettant de déterminer s'il y a lieu de modifier les taux du droit d'accise en fonction de la conjoncture économique, du rendement du secteur, des priorités budgétaires et des objectifs en matière de santé publique.

Exiger des évaluations des répercussions économiques

Exiger la réalisation d'évaluations des répercussions économiques avant la mise en œuvre de changements importants en matière de droit d'accise. Ces évaluations porteraient sur les répercussions sur les prix, la consommation, l'emploi, l'investissement, la compétitivité et les économies régionales.

Harmoniser la politique fiscale avec des objectifs plus larges

Harmoniser la politique en matière de droit d'accise avec les priorités générales du gouvernement, notamment la croissance de la productivité, l'innovation, la compétitivité de l'industrie, les résultats en matière de santé publique et l'adaptation à long terme du secteur à l'évolution des préférences des consommateurs.

Pour consulter l'étude complète, voir notre document d'analyse intitulé [Le mécanisme d'indexation du droit d'accise sur la bière au Canada : évaluation de la politique et évaluation économique](#).

